

L'exclusion parentale



Est une maltraitance

Droits Du Parent et de l'Enfant
DDPE s'associe à ce mouvement pour l'égalité parentale et contre toutes les formes d'exclusion parentale et familiale et participe à l'organisation en Loire Atlantique (44)

www.facebook.com/droitduparent
& ddpdde.blog.lemonde.fr/
Tous ensemble !

Appel au rassemblement

**Tous ensemble,
pour
Défendre les enfants
victimes d'exclusion
parentale et familiale**

Tous ensemble !!!

**le 16 mai 2018
devant tous les Tribunaux
de Grande Instance (TGI)
de France**



Logo du mouvement national
Groupe organisateur national sur Facebook :
www.facebook.com/groups/16mai18

- Pour que les enfants aient un accès égal à leurs deux parents dans les divorces
- Pour permettre aux pères séparés d'être ce qu'ils veulent être : De véritables éduquant
- Pour lutter contre le sexisme d'une justice familiale souvent trop expéditive et sous-financée
- Pour l'application des lois et, donc, le respect de la volonté du législateur

En France, en cas de situation conflictuelle, seulement 7 % des droits de garde sont accordés aux pères, 20 % des pères perdent le lien avec leurs enfants, 200 000 enfants sont perturbés par des situation violente d'exclusion parentale, 1000 parents exclus se suicident chaque années (Chiffre LCP), certains jugements délirants rendent les contacts irréalisables, des enfants sont placés sans raison (50 % de placement abusif reconnu dans Envoyé Spécial), des acteurs qui, finalement, « font leur beurre sur nos malheurs »...

CE N'EST PLUS POSSIBLE !!!

UN ENFANT N'EST NI UNE PROPRIÉTÉ, NI UNE SOURCE DE REVENUS !!!

Un enfant est un individu sensible, en devenir et en construction. Il faut les protéger !

Toutes les associations dont l'objectif nous rejoint en totalité ou en partie sont bienvenues pour rejoindre le mouvement. Pour ceux ayant vécu une exclusion parentale et familiale, pères et mères victimes, grands-parents exclus, membres de la famille touchés de manière directe ou indirecte par l'exclusion parentale et familiale...

Toute personne qui défend l'équité parentale est la bienvenue.

LES MAMANS, AVEC NOUS !

LES PAPAS, AVEC NOUS !

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS SAUVERONS NOS FAMILLES !

**L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ PARENTALE SONT CONSTITUTIVES DU COMBAT PLUS GLOBAL POUR
L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES**

Rejoindre l'action en tant qu'organisateur :

Demandez à accéder au groupe Facebook national : <https://www.facebook.com/groups/16mai2018/> ou local « relais (n°département) action pour l'équité parentale » (ou toute association qui participe déjà).

pour la Loire Atlantique : www.facebook.com/groups/44.16mai18 ou ddpdde.blog.lemonde.fr

Il n'y a aucune organisation centralisée : le groupe national lance les idées et propose du matériel de communication en tentant de synchroniser les initiatives locales. Au niveau des départements, ce sont les associations qui en toute indépendance, se déclarent sympathisante de l'idée nationale, et gèrent et organisent leur rassemblement devant leur tribunal et modifie les supports de communication en fonction de leurs spécificités. Seule obligation : mettre le logo national au côté du vôtre sur vos éléments de communication. Pas de chef, et chacun garde son indépendance, dans une union ponctuelle pour un but commun !

Il faudra établir une déclaration en préfecture pour chaque rassemblement devant chaque TGI. Cette démarche doit être effectuée par les organisateurs locaux. Peu importe quelle association dépose pourvu que ce soit fait. Il convient de se coordonner pour que nous ne déposions pas plusieurs déclarations. Celle-ci devra mentionner : « Manifestation pour la modernisation de la justice familiale et pour lutter contre toutes les formes d'exclusions parentales et familiales, pour l'équité parentale, pour que soient respectés les droits des enfants, de chaque parent et de tous les grands parents, dans le respect des lois existantes et de la volonté du législateur »